REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° : 2020_017

AR Prefecture

005-200034502-20200212-2020_0017-DE
Reçu le 13/02/2020
Publié le 13/02/2020

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 12 février 2020

L'an deux mille vingt le douze du mois de février à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 7 février 2020 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 15
Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, M. Jean-Yves GARNIER, M. Dominique GOURY, M. Paul DAVIN, M. Philippe GONDRE, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN, M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents : 4
Mme Marie-Andrée FESTA, M. Benoît GOSSELIN, Mme Florence MILLON, M. Christian PARPILLON.

Etaient absents et représentés : 2
M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, Mme Marie-Andrée FESTA ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

AFFECTATION DES RESULTATS 2019 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature comptable M14,
Vu l'approbation du compte de gestion,

Monsieur Le Maire

Rappelle que la délibération relative à l'affectation des résultats définitifs doit intervenir après le vote du compte administratif. Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019, l'affectation des résultats au budget primitif 2020 se présente comme suit :

Section	Chapitre	Montant
Fonctionnement	Recette - 002 – Excédent reporté	4 821.02€
Investissement	Recette - 001 – Excédent reporté	1 529.54€
Investissement	Dépense - 001 – Déficit reporté	-
Traduction du solde de clôture – Fonds de roulement (Pour information)		*6 350.56€*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de:
- **ARTICLE 1 :** Approuver l'affectation des résultats telle que présenté ci-avant ;
- **ARTICLE 2 :** Autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	**19**	**Pour :**	**15**
Membres présents :	**15**	**Abstention :**	**0**
Membres représentés :	**2**	**Contre :**	**2**

Ainsi fait et délibéré le 12 février 2020

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

Transmis en Préfecture le : 13 FEV. 2020
Affiché ou publié le : 13 FEV. 2020

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR (Hautes-Alpes)